

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 564

présenté par
Mme Liliana Tanguy, Mme Le Feu, Mme Melchior, M. Cosson, Mme Le Meur, M. Le Gac,
Mme Vidal, M. Plassard et M. Jacques

ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.